

# Le financement de la rénovation du Plaza Art a été accepté

Mons Les 4,5 millions d'euros nécessaires sont débloqués grâce au droit de tirage logé à l'Idea.

Le Plaza Art pourra bel et bien subir une rénovation complète et une remise aux normes de sécurité. La nouvelle est tombée ce jeudi matin, Valérie De Bue (MR), la ministre des Pouvoirs locaux, accepte de libérer les 4,5 millions d'euros nécessaires via un droit de tirage logé à l'Idea (grâce à la vente du câble). *“La Ville de Mons pourra donc rénover le Plaza sur fonds publics, garantissant ainsi la préservation du caractère art et essai du cinéma”,* précise la Ville dans un communiqué.

Le bourgmestre Elio Di Rupo (PS) n'a pas tardé à réagir à cette nouvelle. *“Je veux saluer la rapidité de la réaction de la ministre des Pouvoirs locaux dans ce dossier. Cette autorisation va nous permettre de lancer les opérations de rénovation au plus vite, dès le passage en conseil communal et désignation des entreprises. Nous pourrions aussi préserver l'âme du cinéma Plaza et l'activité de ceux qui y travaillent.”*

Le cahier des charges étant déjà rédigé,

les travaux pourront rapidement débiter pour permettre au cinéma de rouvrir à l'aube de l'été 2019. *“Après l'accord du conseil communal et un appel public pour désigner l'entreprise qui fera les travaux, la rénovation du Plaza Art pourrait commencer après les vacances d'été 2018.”*

## La revente du câble de télédistribution

Pour rappel, le budget de 4,5 millions d'euros pour le chantier avait déjà été estimé suite à une première volonté de rénover le Plaza Art. *“C'est en novembre 2016 que le conseil*

*d'administration de Mons Rénovation (filiale de la Régie communale autonome, propriétaire des murs du Plaza) a approuvé le projet de rénovation complète du Plaza Art. Le CA décide d'introduire immédiatement un permis d'urbanisme qui a été délivré fin août 2017”,* détaille la Ville de Mons.

Elio Di Rupo s'était alors déjà tourné à l'époque vers le financement régional en négociant avec l'Idea pour étudier la possibilité d'utiliser le droit de tirage provenant de la revente du câble de télédistribution qui s'élève justement à quelque 4,5 millions d'euros. Il ne manquait plus que l'autorisation de l'administration régionale qui vient de tomber.

S. Ha.

**“Je veux saluer la rapidité de la réaction de la ministre des Pouvoirs locaux dans ce dossier.”**

**Elio Di Rupo**  
Bourgmestre (PS).

AVPRES

# Les pompiers ont remis trois rapports accablants

**MONS** Beaucoup de personnes ont montré leur mécontentement suite à la fermeture du cinéma, en pointant du doigt Elio Di Rupo et la mauvaise gestion des lieux. La Ville de Mons, via un communiqué, a souhaité réagir. *“La première priorité du bourgmestre et du collège communal de la Ville de Mons est la sécurité des citoyens. Jamais ils n’auraient transigé avec la sécurité du personnel et des spectateurs du Plaza”*, débute le communiqué.

## De novembre 2013 à juillet 2016

Le premier rapport des pompiers date de novembre 2013. Il se concluait en ces termes : *“Des mesures ont été prises qui ont réduit le nombre et la gravité des infractions à la réglementation. Cependant, des infractions subsistent. Nous estimons que celles-ci devraient être levées dans un délai n’excédant pas un an.”* En avril 2014, nouveau rapport des pompiers qui indique que *“la situation de l’établissement du point de vue sécurité n’a*

*pas sensiblement évolué depuis notre dernière visite. Notre rapport précédent reste donc d’actualité, avec des remarques supplémentaires”*.

Le troisième rapport date de juillet 2016. Il se conclut en ces termes : *“L’établissement ne répond pas de manière satisfaisante à la réglementation d’application et aux règles de bonne pratique en matière de sécurité incendie. Des avancées ont été relevées par rapport à la précédente visite, mais des infractions subsistent. Ces manquements n’étant pas de nature à compromettre gravement et immédiatement la sécurité des occupants, nous estimons que la poursuite de l’exploitation pourrait être autorisée le temps d’effectuer les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions et/ou manquements constatés. Le planning des travaux proposé par l’exploitant nous apparaît opportun. Il vise la levée de bon nombre d’infractions entre septembre 2016 et mars 2017.”*

S. Ha